

Bachelor Universitaire de Technologie **BUT**

Année universitaire 2022-2023

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES DEPARTEMENTS

Le présent document a pour objet de fixer le cadre réglementaire des études du Diplôme Universitaire de Technologie à l'IUT de Montreuil, conformément à la réglementation en vigueur. Sont notamment pris en compte dans la rédaction de ce document :

- ✓ Code de l'éducation, notamment les articles L613-1, D612-2 à D612-8 ;
- ✓ Décret du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- ✓ Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- ✓ Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la Licence Professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;
- ✓ Arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes établissant notamment les Programmes Nationaux en vigueur ;
- ✓ Les modalités de contrôle des connaissances communes aux composantes de l'Université Paris8 votées en CFVU.

Approuvé par le conseil de l'IUT de Montreuil le ...**5 juillet 2022**.....

Approuvé par la CFVU du... **septembre 2022**.....

Préambule

Ces modalités générales concernent l'ensemble des spécialités de B.U.T. organisées à l'IUT de Montreuil de l'Université Paris 8. Elles seront complétées par des modalités spécifiques à chaque spécialité et chaque département de cet I.U.T.

Conformément aux textes réglementaires rappelés ci-dessus, elles sont proposées par le conseil d'IUT, puis soumises pour avis au Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire, puis soumises pour approbation au Conseil d'Administration de l'Université Paris 8.

Ces M3C couvrent l'ensemble des 3 années du diplôme de B.U.T.

ARTICLE N° 1 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

A- Blocs de connaissances et de compétences et Unités d'Enseignement

Les parcours de formation correspondant à chaque spécialité et chaque parcours de B.U.T. sont organisés en six semestres et sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de quatre à six blocs de connaissances et compétences. Ces compétences se déclinent en deux ou trois niveaux de compétences consécutifs. Chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE appartient à un semestre et se réfère à une compétence finale et à un niveau de compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale. Les ensembles cohérents d'UE regroupent les UE d'un même niveau d'une même compétence.

Chaque UE se compose :

- d'un pôle « Ressources » : certaines Ressources peuvent être composées de plusieurs sous-éléments ; par ailleurs, certaines Ressources peuvent être transversales à plusieurs UE ;
- d'un pôle « Situation d'Apprentissage et d'Évaluation » (SAÉ) correspondant à des mises en situation professionnelle, incluant, le cas échéant, le portfolio et les périodes de formation en milieu professionnel ; certaines SAÉ peuvent être composées de plusieurs sous-éléments ; par ailleurs, certaines SAÉ peuvent être transversales à plusieurs UE.

B- Crédits européens

Les crédits (30 par semestre) sont affectés à chaque UE ; les M3C spécifiques de chaque spécialité et parcours précisent la répartition des crédits entre les UE.

L'inscription pédagogique (différente de l'inscription administrative obligatoire en début d'année universitaire) aux enseignements optionnels ainsi qu'aux unités d'enseignements déjà acquises dans le cadre du redoublement d'un semestre, est obligatoire en début de semestre, faute de quoi l'étudiant ne pourra se présenter aux examens.

ARTICLE N° 2 : RÈGLES GÉNÉRALES DE PROGRESSION ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE B.U.T. ET DU DIPLÔME DE DUT.

A- Conditions de validation et de compensation

Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne à l'ensemble coefficienté « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10.

La compensation s'effectue au sein de chaque UE et entre les UE d'un même regroupement cohérent d'UE d'une compétence. Un regroupement cohérent d'UE se compose des deux UE correspondant à un même niveau d'une compétence.

La validation des deux UE d'un même niveau de compétence emporte la validation de l'ensemble des UE de niveau inférieur non acquises de cette même compétence.

La validation d'une UE, le cas échéant par compensation ou par décision du jury, entraîne l'acquisition des crédits européens correspondants.

B- Règles de progression et de validation du B.U.T. et du DUT

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant.

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible (en dehors d'une décision du jury) si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2, soit dans les conditions de validation définies au paragraphe VI-a précédent, soit par décision du jury.

Le redoublement n'est pas de droit, mais peut être autorisé par le jury au plus 1 fois par semestre et dans la limite de 4 semestres sur l'ensemble du cursus ; en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins, le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande ; il doit être motivé et assorti de conseil d'orientation.

L'attribution du Bachelor Universitaire de Technologie est prononcée, soit dans le cas où toutes les UE des 6 semestres sont validées (ou ont fait l'objet d'une dispense pour certaines d'entre elles), soit par décision du jury, et à condition que l'étudiant ait présenté au moins une certification en langue anglaise tel que prévu à l'article 12 de l'arrêté du 6 décembre 2019.

L'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) est prononcée au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus.

ARTICLE N° 3 : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

A- Évaluation d'une UE

L'évaluation de chaque UE est réalisée à partir de l'évaluation de chacun des éléments qui la compose :

- les Ressources, avec un coefficient interne à chaque UE à laquelle elle contribue ;
- les SAÉ, avec, pour chacune d'elle, un coefficient interne à chaque UE à laquelle elle contribue, complétées, le cas échéant, par le portfolio et les périodes de formation en milieu professionnel, avec un coefficient interne pour chaque UE du semestre.

Pour chaque UE, le poids relatif des pôles « ressources » et « SAÉ » varie dans un rapport de 40 à 60% ; en troisième année, ce rapport peut être apprécié sur les 2 UE d'une même compétence.

Les M3C spécifiques de chaque spécialité et parcours précisent, sous la forme d'un tableau, et pour chaque UE de chaque semestre, les coefficients des éléments la composant.

B- Évaluation des éléments composants les UE

Dans le cadre du Contrôle Continu Intégral, et pour chaque Ressource, SAÉ, portfolio ou période de formation en milieu professionnel, l'évaluation des connaissances, compétences, et aptitudes se fait par contrôle continu et/ou épreuve terminale, sur la base d'un barème sur 20. Les modalités de cette évaluation (nombre minimal d'épreuves, nature des épreuves, etc.) sont définies dans les modalités spécifiques à chaque mention ou parcours.

En outre, ces M3C spécifiques précisent, pour les Ressources et SAÉ décomposées en sous-éléments, les coefficients internes à la Ressource ou à la SAÉ de ces sous-éléments. Ces M3C précisent, le cas échéant, les éventuelles modalités de contrôle différenciées par UE des Ressources et SAÉ transversales.

Autant que faire se peut, l'anonymat des copies est de règle.

Le contrôle des connaissances repose ainsi sur l'évaluation :

- des devoirs surveillés effectués simultanément par l'ensemble de la promotion ;
- du travail fait en séance de TD ou TP ;

- des projets hors temps encadré demandés par les enseignants.
- des projets tuteurés et stages prévus dans le cadre du BUT.

Certains tests peuvent être programmés à des périodes réservées et portées à la connaissance des étudiants au moins une semaine à l'avance. Chaque enseignant organise les modalités de contrôle des connaissances de son cours et en informe ses étudiants.

Les notes attribuées tiendront compte de la présence et de la participation à tout type d'enseignement (cours, TD, TP, etc.), de la présentation et de la syntaxe de l'écrit, de l'orthographe.

En fin de semestre, après réunion des enseignants, un bulletin semestriel reprenant l'ensemble des moyennes coefficientées sera communiqué aux étudiants après délibération par le jury de l'IUT.

Les modalités de justification en cas d'absence à une épreuve du contrôle des connaissances sont définies dans l'article 14 et dans l'annexe « Guide des absences ».

Dans le cas d'absence justifiée, Il est organisé de façon préférentielle un contrôle de substitution ; si ce contrôle ne peut avoir lieu, la mention ABI sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et la note sera neutralisée dans le calcul de l'élément. Lorsqu'un élément (Ressource ou SAE) n'a pas pu être évalué en raison d'absences à toutes les épreuves ou de travaux non rendus, le jury peut prononcer la défaillance à l'élément, ou bien proposer des mesures de remédiation et reporter sa décision.

Dans le cas d'absence injustifiée : si elle est ponctuelle, la note de 0 est attribuée. Sur décision du jury, en cas d'absences injustifiées répétées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné ; le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

ARTICLE N°4 : CAPITALISATION

Lorsque le B.U.T. n'a pas été obtenu, ou lorsque l'étudiant a été réorienté, les Unités d'Enseignement acquises sont capitalisées, ainsi que les crédits européens correspondants, et font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement détaillant, le cas échéant, les niveaux de compétence validés.

ARTICLE N°5 : CONSERVATION DE NOTES

Les modalités éventuelles de conservation de notes en vue d'un redoublement sont précisées dans les M3C spécifiques de chaque mention ou parcours.

ARTICLE N°6 : PRISES EN COMPTE D'ACQUIS OU DE CRÉDITS VALIDÉS PAR AILLEURS

A- Règle générale

Des Unités d'Enseignement peuvent être obtenues par validation d'acquis professionnels (articles D. 613-38 à D. 613-50), par validation des acquis de l'expérience (articles R. 613-32 à R. 613-37), ou par validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, par exemple en semestre Erasmus ou lors du parcours antérieur de l'étudiant.

Cette validation se fait par UE entière, sous la forme de dispense, sans note. Les crédits européens correspondants sont acquis. En revanche, ces UE n'entrent pas dans le calcul des moyennes et des compensations.

Les modalités de validation de ces UE sont définies dans les M3C spécifiques à chaque spécialité de B.U.T.

B- Passerelles entrantes

Les passerelles entrantes en cours de formation sont possibles, en particulier aux semestres 3 et 5. Une commission d'admission présidée par le directeur de l'IUT est chargée d'examiner les demandes et de préciser le contrat pédagogique de l'entrant (le cas échéant en précisant les éventuelles dispenses ou reconnaissances d'UE, de semestre, d'année, de diplôme).

ARTICLE N°7 : ATTRIBUTION DE MENTIONS

La moyenne générale de l'année terminale du B.U.T. est calculée à partir des notes de chaque UE coefficientée par le nombre de crédits associés. L'obtention du B.U.T. s'accompagne de l'attribution par le jury des mentions suivantes (le jury peut le cas échéant décider de l'attribution de points de jury venant s'ajouter à la moyenne générale) :

- Passable : si $10 \leq$ moyenne générale < 12
- Assez Bien : si $12 \leq$ moyenne générale < 14
- Bien : si $14 \leq$ moyenne générale < 16
- Très Bien : si $16 \leq$ moyenne générale ≤ 20

ARTICLE N°8 : JURY DE DÉLIVRANCE DU B.U.T.

Conformément à la réglementation en vigueur, un jury de délivrance du Bachelor Universitaire de Technologie est institué pour chaque spécialité au sein de chaque IUT. Ce jury est nommé par le Président-e de l'Université sur proposition du Directeur-trice de l'IUT. Ce jury présidé par le Directeur-trice de l'IUT ; il comprend les chefs de département de l'IUT et pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, ainsi que, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée. Pour chaque spécialité, une commission préparatoire aux délibérations du jury et présidée par le chef du département concerné peut être mise en place dans des conditions précisées dans le règlement intérieur de l'IUT ou par le conseil du département.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats acquis par l'étudiant. Il peut accepter l'intégration de bonus éventuels répartis à égalité sur la moyenne de chaque niveau de compétence. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, pour valider des UE, et, le cas échéant, pour autoriser les redoublements ou décider de la réorientation des étudiants. Il propose au président-e de l'université les délivrances de diplôme de B.U.T. portant mention de la spécialité correspondante, ainsi que les délivrances de DUT correspondant à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

Une description des actions à réaliser chaque semestre par un jury est donnée à titre indicatif en annexe 1.

ARTICLE N°9 : AFFICHAGE DES RÉSULTATS, CONSULTATION DES COPIES

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants, en respectant, le cas échéant, les procédures d'anonymat.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la consultation de leurs copies et à un entretien avec le responsable de B.U.T. ou d'année.

ARTICLE N°10 : STAGES ET PROJETS TUTEURS EN ENTREPRISE

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et la mise en pratique de l'enseignement, il est prévu au programme des étudiants en B.U.T. un ou deux stages obligatoires, selon la spécialité, dans une organisation (entreprise, administration publique, association, etc.).

Le suivi et l'encadrement des stages sont assurés par les enseignants du département.

ARTICLE N°11 : ALTERNANCE

La semaine de cours est normée et représente un volume de 35 heures par semaine.

En fonction du planning des formations les cours peuvent se dérouler sur 2 ou 3 jours. L'étudiant apprenti sera présent en entreprise le reste de la semaine

Tous les enseignements programmés sont obligatoires.

Les modalités des contrôles des connaissances et de présence sont identiques à celle de la formation initiale.

ARTICLE N°12 : ÉVÉNEMENTS OU CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELS

En cas de circonstances exceptionnelles (situation sanitaire type COVID, ou situation particulière sur le lieu de stage ou de période de formation en milieu professionnel, harcèlement, discrimination, etc), et sous réserve du droit applicable, les étudiants qui ne pourraient effectuer le stage ou la période de formation en milieu professionnel prévu initialement dans les M3C peuvent se voir proposer une autre modalité de mise en situation professionnelle. Cette autre modalité devra faire l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

De même, en cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement des autres composants de la formation et/ou le contrôle des connaissances et compétences, et sous réserve du droit applicable, les M3C spécifiques à chaque spécialité ou parcours précisent les modalités alternatives prévues.

ARTICLE N°13 : M3C SPÉCIFIQUES

Les M3C générales définies ci-dessus sont précisées dans les M3C spécifiques associées à chaque mention ou parcours ; ces M3C spécifiques concernent notamment :

- la répartition des crédits entre les UE (en utilisant l'annexe 2),
- l'ensemble des coefficients des éléments composants les UE (en utilisant l'annexe 3),
- les conditions éventuelles de prise en compte de l'absentéisme (annexe 3),
- Les mesures spécifiques appliquées en cas d'événement exceptionnel (annexe 3),

ARTICLE N° 14 : ASSIDUITE

L'assiduité est la règle pour tous les enseignements délivrés dans le cadre d'un B.U.T. (sauf Régimes spéciaux d'études). **La présence à toutes les cours, TD, TP des ressources, SAÉ, etc. est obligatoire.**

Pour les étudiants en alternance, le non-respect de cette règle est traité en application du code du travail.

1) Assiduité

L'assiduité est, avec les résultats et le comportement de l'utilisateur, un des critères d'appréciation des connaissances et des aptitudes systématiquement pris en compte par le jury pour proposer la délivrance du diplôme ou le passage dans le cycle suivant.

En cas d'absence prévue ou imprévue et quel qu'en soit le motif, l'étudiant doit en informer par courriel le secrétariat de son département ET la direction des études dans les 48 heures qui suivent le début de l'absence ou dès son retour pour des absences plus courtes.

Le jury peut décider un ajournement (ou un report de sa délibération) s'il juge que le manque d'assiduité de l'utilisateur ne lui a pas permis d'acquérir les connaissances et les aptitudes requises.

Un système de pénalité est mis en place par le jury dans le cadre de la notation ou du calcul de la moyenne, en amont de la validation des UE, pour sanctionner un défaut d'assiduité à celle(s) d'entre elles qui seraient concernées par ce défaut d'assiduité.

Les étudiants ayant un total d'absences non justifiées supérieur à au moins 5% du volume horaire prévu par le PN pour le semestre en cours pourront voir leur moyenne générale d'U.E. pénalisée au moment des jurys pour manque d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées et obligatoires dans le cadre de la formation.

Le barème appliqué aux S1, S2, S3, S4, S5 et S6 est le suivant pour les absences injustifiées (selon le volume horaire semestriel prévu par le PN de chacun des BUTs) : de 5% à 7,5% inclus = - **1** ; de 7,51% à 10% inclus = - **2** ; au-delà de 10% = - **3**.

En outre, dans le cas où le cumul des absences (justifiées ou non) dépasse 10% du volume des enseignements du semestre, le jury pourra considérer qu'il y a défaut d'assiduité s'il juge que le manque d'assiduité de l'utilisateur ne lui a pas permis d'acquérir les connaissances et les aptitudes requises.

Si besoin, la direction des études ou du département se réserve le droit de convoquer les étudiants préalablement aux sous-commissions de jury.

Pour tous problèmes de santé empêchant une assiduité, il pourra être demandé à l'étudiant de se rapprocher de la médecine de Paris 8. En cas de problèmes personnels, merci d'alerter au plus vite la direction des études

ou le chef de département (et non à l'approche du pré-jury). Les retards des étudiants en cours peuvent être considérés comme des absences

a) Cas des étudiants non salariés

Toute absence est considérée a priori comme étant non justifiée. Toute absence doit être déclarée par courriel auprès du secrétariat ET de la direction des études dans les 48 heures qui suivent le début de l'absence et accompagnée d'un justificatif déposé auprès du secrétariat du département concerné, au plus tard le jour du retour à l'IUT. Dans le cas où le bureau du secrétariat serait fermé, l'étudiant déposera le justificatif dans la boîte aux lettres du secrétariat

Le nombre d'absences de chaque étudiant peut être consulté lorsqu'il se connecte sur l'emploi du temps indiqué sur l'ENT de l'IUT.

Pour toute absence prévisible, le secrétariat de département ET la direction des études doivent être informés préalablement.

Sont considérés comme motifs valables d'absence, notamment les cas suivants :

- maladie avec certificat médical original ;
- maternité et mariage ou pacs avec justificatif ;
- deuil d'un parent proche (conjoint, parents, grands-parents, frères et sœurs) avec acte officiel ;
- obligations militaires et/ou administratives sur présentation de la convocation ;
- examen du permis de conduire, bateau de plaisance, etc. avec justificatif.

L'appréciation de la validité des autres motifs d'absences relève de la seule compétence du directeur des études ou du chef de département.

Un retard notoire peut être assimilé à une absence par l'enseignant de la matière concernée.

Les absences non justifiées des étudiants boursiers seront communiquées par le département à la Direction de l'IUT qui en informera le service des bourses du CROUS. Les nombres d'absences non-justifiées seront communiquées comme élément d'appréciation aux jurys et à tout organisme habilité à recevoir ces informations. Il pourra en être fait mention sur les relevés de notes, et/ou sur les avis de poursuite d'études.

b) Cas des étudiants bénéficiaires du statut d'apprenti et stagiaire de la formation professionnelle

Seules sont reconnues comme justification celles définies par le droit du travail et / ou les conventions collectives, par exemple les arrêts de travail en cas de maladie.

Toute autre situation doit être validée par la direction des études ou par le chef de département pour être reconnue comme justification valable.

Dans tous les autres cas, l'absence est dite non justifiée.

2) Retards

Les étudiants doivent être à l'heure en cours. Les retards des étudiants en cours, TD, TP et projets peuvent être considérés comme des absences, chaque enseignant pouvant refuser l'accès à son cours d'un étudiant en retard en fonction de son appréciation de la validité du justificatif fourni.

Un retard notoire peut être assimilé à une absence par l'enseignant de la matière concernée.

3) Absence à un contrôle

La participation à tous les contrôles des connaissances est obligatoire quel que soit le jour (du lundi au vendredi).

a) Absence non justifiée

Une absence non justifiée à un contrôle (y compris à un contrôle inopiné) entraîne une absence de notation à ladite épreuve. La moyenne est calculée en fonction du nombre d'épreuves organisées au cours de la période de notation.

b) Absence justifiée

Tout étudiant souhaitant participer à une épreuve de rattrapage devra obligatoirement en faire la demande. A défaut l'étudiant se verra appliquer ce qui est prévu pour les absences non justifiées.

4) Conditions nécessaires pour l'acceptation d'une demande de rattrapage

L'étudiant devra en faire la demande par écrit auprès de son directeur des études dans les 3 jours ouvrés qui suivent son retour et avant la date du jury de semestre. La remise d'un certificat médical devra être accompagnée d'une attestation signée du médecin précisant qu'il est informé que l'étudiant devait passer un contrôle dans le cadre d'un diplôme national

L'étudiant ne doit pas avoir été absent de manière injustifiée à plus de 25% des enseignements concernés par l'épreuve.

Une commission d'examen des demandes de rattrapage, composée du chef de département et du/des directeurs des études statuera sur les demandes déposées.

Dans le cas de rattrapage, la modalité de l'épreuve peut varier entre la version initiale et celle du rattrapage. Toute absence, justifiée ou non, à cette épreuve de rattrapage entraîne une absence de notation à ladite épreuve

La moyenne est calculée en fonction du nombre d'épreuves organisées au cours de la période de notation.

ARTICLE N° 14BIS : MODALITES DE PASSATION DES EPREUVES

L'étudiant doit :

- composer personnellement et seul (sauf disposition contraire)
- n'utiliser que le matériel expressément autorisé dans les modalités de contrôle (calculatrice document, etc.)
- se présenter impérativement sur le lieu d'examen avant le début des épreuves de façon à pouvoir respecter l'horaire prévu.
- avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification et les présenter si elles lui sont demandées (carte d'étudiant impérative)
- signer la liste d'appel
- s'installer à la place attribuée par l'enseignant
- n'utiliser que les copies et les brouillons mis à sa disposition par l'administration lorsque ce matériel est fourni
- remettre sa copie à l'heure indiquée pour la fin des épreuves.

L'étudiant ne doit pas :

- conserver près de lui dans la salle d'examen cartable ou sac pouvant contenir cours et fiches ;
- utiliser tout mode de conservation d'informations non autorisé (papier, appareils programmables et numériques) ;
- utiliser tout mode de communication avec l'extérieur (téléphone portable, tablette, baladeur, etc.) ;
- quitter la salle d'examen :
 - avant le 1/3 de la durée totale de l'épreuve (avec un minimum d'une heure) même s'il rend copie blanche ;
 - sans avoir émarginé en face de son nom pour la remise de copie (quand ce contrôle existe) ;
- rester ou pénétrer de nouveau dans la salle d'examen une fois sa copie remise.

L'accès de la salle d'examen reste autorisé à tout étudiant retardataire qui se présente après la communication des sujets, uniquement si le retard est dû à un cas de force majeure et peut donc être justifié et si le retard n'excède pas le 1/4 du temps de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné.

Les sorties des étudiants en cours d'épreuve doivent être exceptionnelles et motivées par des raisons impérieuses. Lors de ces sorties, la copie de l'étudiant sera déposée et les heures de sortie et de retour mentionnées sur celle-ci.

Plagiat

Le Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 prévoit des sanctions pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'université (Section disciplinaire à Paris8)

Les sanctions disciplinaires applicables sont :

- L'avertissement,
- Le blâme,
- L'exclusion de l'établissement pour une durée de 5 ans,
- L'exclusion définitive de l'établissement,
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans,
- L'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

ARTICLE N° 14TER : FRAUDE

1) Rappels sur l'organisation des épreuves

Afin de prévenir les fraudes, l'accès des étudiants aux salles de contrôle nécessite la présentation de leur carte d'étudiant (ou d'une pièce d'identité officielle avec photographie et de son certificat de scolarité de l'année universitaire en cours). Les étudiants doivent se munir du matériel autorisé pour l'épreuve. Le prêt de matériel entre étudiant n'est pas autorisé. Les téléphones portables sont strictement interdits. Les autres appareils électroniques sont également interdits pendant les contrôles des connaissances sauf dérogation de la part de l'enseignant.

2) Constatation de la fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation de l'étudiant à l'épreuve. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné le cas échéant par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal. Dès lors qu'il a été possible de prendre les mesures pour faire cesser la fraude, il faut laisser composer les candidats incriminés. Le chef du département est aussitôt informé de la fraude ou tentative de fraude. À la demande du chef de département, le directeur de l'IUT saisit le président de l'université en vue de poursuites disciplinaires devant la section disciplinaire de l'université contre l'étudiant, auteur ou complice de la fraude ou tentative de fraude. Dans l'attente de la décision de la section disciplinaire de l'université, la copie doit être corrigée dans les mêmes conditions que celles des autres candidats. Le jury ne peut en aucun cas modifier une note en raison d'un soupçon de fraude et délibère normalement.

3) Saisine de la section disciplinaire

Le directeur de l'IUT saisit le président de l'université lorsque des comportements abusifs sont constatés. Ces comportements relèvent de la section disciplinaire de l'université voire du droit pénal (les fraudes commises lors d'une inscription, les fausses signatures sur les feuilles de présence ou les faux certificats médicaux par exemple relèvent du faux et usage de faux).

4) Sanctions

Les sanctions disciplinaires applicables vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur (article L811-6 du code de l'éducation et article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992). Sont concernés aussi bien les contrôles théoriques que les contrôles pratiques et en particulier les fraudes par appropriation illicite de fichiers informatiques.

Toute sanction depuis l'avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur, prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

5) Jugement

Aucun relevé de notes, aucune attestation de réussite, ni aucun diplôme ne seront délivrés à l'étudiant avant que la section disciplinaire ait rendu son jugement.

ARTICLE N°15 : CAS PARTICULIERS

Les étudiants bénéficiant d'un statut particulier (salarié, sportifs de haut niveau, etc.) peuvent, sur leur demande, bénéficier d'un aménagement du contrôle continu et régulier des connaissances, Chaque module constitutif d'une unité d'enseignement donne lieu à un contrôle de connaissances composé de plusieurs épreuves : écrites et/ou orales et/ou pratiques et/ou de mémoire avec ou sans soutenance.

1) Etudiants en alternance / Stagiaires de la Formation Continue

Dans le cas d'un contrat d'apprentissage, la direction de l'IUT a obligation de tenir le CFA et l'entreprise informés des absences. Le non-respect de l'assiduité par l'alternant est une cause possible de retenue salariale et éventuellement d'une rupture de contrat.

Les mêmes dispositions s'appliquent à tout étudiant stagiaire de la Formation Continue.

2) Etudiants sportifs de haut niveau

Les étudiants ayant le statut de sportif de haut niveau (inscrits sur la liste ministérielle dédiée et/ou faisant l'objet d'une convention spécifique) bénéficient d'une réglementation particulière en ce qui concerne l'assiduité. Ainsi, toutes les absences liées à leur qualité (entraînements, compétitions, stages) sont considérées comme justifiées, sous réserve qu'elles fassent l'objet de pièces justificatives établies en bonne et due forme, déposées au secrétariat du département concerné dans les mêmes délais que ceux prévus à l'article 6 du présent document.

S'ils sont absents pour des motifs liés à leur statut, à des épreuves de contrôles continus de connaissances, des épreuves de rattrapage seront organisées. En revanche, pour tous les autres motifs d'absence, les étudiants sportifs de haut niveau sont assujettis aux mêmes règles de conditions d'assiduité que les autres étudiants.

3) Etudiants en situation de handicap

Ces étudiants peuvent solliciter la cellule Handicap de l'Université qui proposera les modalités d'aménagement des examens et des études.

4) Etudiants Entrepreneurs

Les étudiants-entrepreneurs peuvent bénéficier d'un aménagement de leur emploi du temps conformément à leur statut. Ainsi, toutes les absences liées à leur projet sont considérées comme justifiées, sous réserve qu'elles fassent l'objet de pièces justificatives établies en bonne et due forme, déposées au secrétariat du département concerné dans les mêmes délais que ceux prévus à l'article 6 du présent document.

Les étudiants-entrepreneurs doivent se signaler auprès du secrétariat du département d'accueil lors de l'inscription (ou en cas de changement de situation en cours d'année). S'ils sont absents pour des motifs liés à leur statut, à des épreuves de contrôles continus de connaissances, des épreuves de rattrapage seront organisées. En revanche, pour tous les autres motifs d'absence, les étudiants-entrepreneurs sont assujettis aux mêmes règles de conditions d'assiduité que les autres étudiants.

ANNEXE 1 : RÔLE DU JURY

Semestre 1 : Le jury :

- constate l'acquisition des UE dans lesquelles la moyenne est supérieure ou égale à 10, et, le cas échéant, la validation de toutes les UE du semestre ;
- peut constater en plus, pour les redoublants, l'éventuelle acquisition d'UE par application des règles de compensation et de conservation des notes, et, le cas échéant, de toutes les UE pour les 2 semestres de 1^{re} année ;
- apprécie souverainement, le cas échéant, toutes les autres situations. Dans tous les cas, la poursuite d'études dans le semestre 2 est de droit (sauf dans les cas où toutes les UE de ce semestre 2 sont déjà acquises).

Semestre 2 : Le jury :

- constate l'acquisition des UE dans lesquelles la moyenne est supérieure ou égale à 10 ;
- constate le cas échéant l'acquisition d'UE par application des règles de compensation ;
- constate, le cas échéant, la validation de toutes les UE du semestre et/ou de l'année ;
- décide de l'application d'éventuels bonus (engagement étudiant) ;
- autorise à poursuivre au semestre 3 tout étudiant, soit qui a la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE et au moins 8 dans tous les regroupements cohérents d'UE, soit par décision du jury.

Dans les autres cas, le jury :

- peut autoriser le redoublement pour les seuls étudiants effectuant une première 1^{re} année ;
- peut refuser l'autorisation de redoubler et prononcer la réorientation après avoir entendu l'étudiant à sa demande, en la motivant et en l'assortissant de conseils d'orientation ;
- apprécie souverainement, le cas échéant, toutes les autres situations, pour, par exemple, valider par décision du jury des UE ou le passage au semestre 3.

Semestre 3 : Le jury :

- constate l'acquisition des UE dans lesquelles la moyenne est supérieure ou égale à 10, et, le cas échéant, la validation de toutes les UE du semestre ;
- peut constater en plus, pour les redoublants, l'éventuelle acquisition d'UE par application des règles de compensation et de conservation des notes, ainsi que, le cas échéant, pour les blocs cohérents d'UE nouvellement acquis, la validation de l'ensemble des UE de niveau inférieur non acquises pour cette même compétence ; de plus, dans le cas où ces acquisitions font que les 120 premiers crédits européens du cursus ont été obtenus, le jury prononce l'attribution du DUT ;
- apprécie souverainement, le cas échéant, toutes les autres situations. Dans tous les cas, la poursuite d'études dans le semestre 4 est de droit (sauf dans les cas où ce semestre est déjà acquis).

Semestre 4 : Le jury :

- constate l'acquisition des UE dans lesquelles la moyenne est supérieure ou égale à 10 ;
- constate le cas échéant l'acquisition d'UE par application des règles de compensation ;
- constate, le cas échéant, pour les blocs cohérents d'UE nouvellement acquis, la validation de l'ensemble des UE de niveau inférieur non acquises pour cette même compétence ;
- constate, le cas échéant, la validation de toutes les UE du semestre et/ou de l'année ;
- décide de l'application d'éventuels bonus (engagement étudiant) ;

- autorise à poursuivre au semestre 5 tout étudiant qui à la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE et au moins 8 dans tous les regroupements cohérents d'UE, à condition d'avoir validé toutes les UE des 2 premiers semestres, soit de droit, soit par décision du jury ;
- prononce l'attribution du DUT dans le cas où les 120 premiers crédits européens du cursus ont été obtenus.

Dans les autres cas, le jury :

- peut autoriser le redoublement pour les seuls étudiants n'ayant pas encore redoublé la 2^e année ;
- peut refuser l'autorisation de redoubler et prononcer la réorientation après avoir entendu l'étudiant à sa demande, en la motivant et en l'assortissant de conseils d'orientation ;
- apprécie souverainement, le cas échéant, toutes les autres situations, pour, par exemple, valider par décision du jury des UE ou le passage au semestre 5.

Semestre 5 : Le jury :

- constate l'acquisition des UE dans lesquelles la moyenne est supérieure ou égale à 10, et, le cas échéant, la validation de toutes les UE du semestre ;
- peut constater en plus, pour les redoublants, l'éventuelle acquisition d'UE par application des règles de compensation et de conservation des notes, ainsi que, le cas échéant, pour les blocs cohérents d'UE nouvellement acquis, la validation de l'ensemble des UE de niveau inférieur non acquises pour cette même compétence ; de plus, dans le cas où ces acquisitions font que les 120 premiers crédits européens du cursus ont été obtenus, le jury prononce l'attribution du DUT ; enfin, dans le cas où ces acquisitions font que toutes les UE des six semestres sont acquises (ou ont fait l'objet d'une dispense pour certaines d'entre elle), et à condition que l'étudiant ait présenté au moins une certification en langue anglaise tel que prévu à l'article 12 de l'arrêté du 6 décembre 2019, le jury prononce l'attribution du Bachelor Universitaire de Technologie ;
- apprécie souverainement, le cas échéant, toutes les autres situations ; sauf dans les cas où le B.U.T. a été attribué, la poursuite d'études dans le semestre 6 est de droit.

Semestre 6 : Le jury :

- constate l'acquisition des UE dans lesquelles la moyenne est supérieure ou égale à 10 ;
- constate le cas échéant l'acquisition d'UE par application des règles de compensation ;
- constate, le cas échéant, pour les blocs cohérents nouvellement acquis, la validation de l'ensemble des UE de niveau inférieur non acquises pour cette même compétence ;
- décide de l'application d'éventuels bonus (engagement étudiant) ;
- constate, le cas échéant, la validation de toutes les UE du semestre et/ou de l'année ;
- prononce l'attribution du DUT dans le cas où les 120 premiers crédits européens du cursus ont été acquis lors de ce semestre ;
- prononce l'attribution du Bachelor Universitaire de Technologie, soit dans le cas où toutes les UE des 6 semestres sont validées (ou ont fait l'objet d'une dispense pour certaines d'entre elle), soit par décision du jury, et à condition que l'étudiant ait présenté au moins une certification en langue anglaise tel que prévu à l'article 12 de l'arrêté du 6 décembre 2019 ;
- attribue une mention au B.U.T. selon les règles de l'article 7.

Dans les autres cas, le jury :

- peut autoriser le redoublement pour les seuls étudiants n'ayant pas encore redoublé la 3^e année et ayant redoublé jusque-là un nombre de semestres permettant d'obtenir en redoublant le B.U.T. avec 4 semestres redoublés au plus ;
- peut refuser l'autorisation de redoubler et prononcer la réorientation après avoir entendu l'étudiant à sa demande, en la motivant et en l'assortissant de conseils d'orientation ;
- apprécie souverainement, le cas échéant, toutes les autres situations.

ANNEXE 2 : CRÉDITS ECTS

BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)
Parcours Management responsable de projets et des organisations
Parcours Management des fonctions support
Parcours Management commercial et marketing omnicanal

Semestre 1

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE1.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	12
UE1.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation - S'insérer dans le pilotage de l'organisation	9
UE1.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	9

Semestre 2

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE2.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	8
UE2.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation - S'insérer dans le pilotage de l'organisation	11
UE2.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	11

Semestre 3 Parcours MRPO

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	4
UE3.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation - S'insérer dans le pilotage de l'organisation	7
UE3.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	7
UE3.4	BC4	Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	6
UE 3.5	BC5	Entreprendre dans un contexte de reprise ou de création d'organisation	6

Semestre 3 Parcours MCMO

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	4
UE3.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation -	7

		S'insérer dans le pilotage de l'organisation	
UE3.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	7
UE3.4	BC4	Déployer le marketing omnicanal et digital	6
UE 3.5	BC5	Assurer le développement des affaires	6

Semestre 3 Parcours MDFS

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	4
UE3.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation - S'insérer dans le pilotage de l'organisation	7
UE3.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	7
UE3.4	BC4	Participer au pilotage RH de l'organisation	6
UE 3.5	BC5	Développer une approche conseil	6

Semestre 4 Parcours MRPO

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	12
UE4.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation - S'insérer dans le pilotage de l'organisation	6
UE4.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	5
UE4.4	BC4	Accompagner une organisation dans sa démarche RSE	8
UE 4.5	BC5	Entreprendre dans un contexte de reprise ou de création d'organisation	8

Semestre 4 Parcours MCMO

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	3
UE4.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation - S'insérer dans le pilotage de l'organisation	6
UE4.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	5
UE4.4	BC4	Déployer le marketing omnicanal et digital	8

UE 4.5	BC5	Assurer le développement des affaires	8
--------	-----	---------------------------------------	---

Semestre 4 Parcours MDFS

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	BC1	Gérer un projet interne ou externe à l'organisation - Participer à la réalisation d'un projet	12
UE4.2	BC2	Participer au pilotage interne de l'organisation - S'insérer dans le pilotage de l'organisation	6
UE4.3	BC3	Concevoir la démarche marketing - Participer à la démarche marketing	5
UE4.4	BC4	Participer au pilotage RH de l'organisation	8
UE 4.5	BC5	Développer une approche conseil	8

BUT INFORMATIQUE -

PARCOURS Réalisation d'applications : conception, développement, validation

PARCOURS Administration, gestion et exploitation des données

Semestre 1

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE1.1	C1	Réaliser un développement d'application - Développer — c'est-à-dire concevoir, coder, tester et intégrer — une solution informatique pour un client.	5
UE1.2	C2	Optimiser des applications informatiques - Proposer des applications informatiques optimisées en fonction de critères spécifiques : temps d'exécution, précision, consommation de ressources...	5
UE1.3	C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes - Installer, configurer, mettre à disposition, maintenir en conditions opérationnelles des infrastructures, des services et des réseaux et optimiser le système informatique d'une organisation.	5
UE1.4	C4	Gérer des données de l'information - Concevoir, gérer, administrer et exploiter les données de l'entreprise et mettre à disposition toutes les informations pour un bon pilotage de l'entreprise.	5
UE1.5	C5	Conduire un projet - Satisfaire les besoins des utilisateurs au regard de la chaîne de valeur du client, organiser et piloter un projet informatique avec des méthodes classiques ou agiles.	5
UE1.6	C6	Travailler dans une équipe informatique - Acquérir, développer et exploiter les aptitudes nécessaires pour travailler efficacement dans une équipe informatique.	5

Semestre 2

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE1.1	C1	Réaliser un développement d'application - Développer — c'est-à-dire concevoir, coder, tester et intégrer — une solution informatique pour un client.	5
UE1.2	C2	Optimiser des applications informatiques - Proposer des applications informatiques optimisées en fonction de critères spécifiques : temps d'exécution, précision, consommation de ressources...	5
UE1.3	C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes - Installer, configurer, mettre à disposition, maintenir en conditions opérationnelles des infrastructures, des services et des réseaux et optimiser le système informatique d'une organisation.	5
UE1.4	C4	Gérer des données de l'information - Concevoir, gérer, administrer et exploiter les données de l'entreprise et mettre à disposition toutes les informations pour un bon pilotage de l'entreprise.	5
UE1.5	C5	Conduire un projet - Satisfaire les besoins des utilisateurs au regard de la chaîne de valeur du client, organiser et piloter un projet informatique avec des méthodes classiques ou agiles.	5
UE1.6	C6	Travailler dans une équipe informatique - Acquérir, développer et exploiter les aptitudes nécessaires pour travailler efficacement dans une équipe informatique.	5

Semestre 3

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	C1	Réaliser un développement d'application - Partir des exigences et aller jusqu'à une application complète.	5
UE3.2	C2	Optimiser des applications informatiques - Sélectionner les algorithmes adéquats pour répondre à un problème donné.	5
UE3.3	C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes - Déployer des services dans une architecture réseau.	5
UE3.4	C4	Gérer des données de l'information - Optimiser une base de données, interagir avec une application et mettre en œuvre la sécurité.	5
UE3.5	C5	Conduire un projet - Appliquer une demande de suivi de projet en fonction des besoins métiers des clients et des utilisateurs.	5
UE3.6	C6	Travailler dans une équipe informatique - Situer son rôle et ses missions au sein d'une équipe informatique.	5

Semestre 4

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	C1	Réaliser un développement d'application - Partir des exigences et aller jusqu'à une application complète.	5
UE4.2	C2	Optimiser des applications informatiques - Sélectionner les algorithmes adéquats pour répondre à un problème donné.	5
UE4.3	C3	Administrer des systèmes informatiques communicants complexes - Déployer des services dans une architecture réseau.	5
UE4.4	C4	Gérer des données de l'information - Optimiser une base de données, interagir avec une application et mettre en œuvre la sécurité.	5
UE4.5	C5	Conduire un projet - Appliquer une demande de suivi de projet en fonction des besoins métiers des clients et des utilisateurs.	5
UE4.6	C6	Travailler dans une équipe informatique - Situer son rôle et ses missions au sein d'une équipe informatique.	5

BUT INFORMATION ET COMMUNICATION (INFOCOM)
PARCOURS *Communication des organisations*

Semestre 1

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE1.1	CC1	Décrypter - Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	7
UE1.2	CC2	Partager - Informar et communiquer en contexte pré-professionnel	8
UE1.3	CS3	Concevoir une stratégie - Identifier les leviers d'une stratégie de communication	5
UE1.4	CS4	Élaborer des moyens - Se familiariser avec les moyens de communication	5
UE1.5	CS5	Piloter les relations - Initier la relation par la connaissance des parties prenantes et de leur environnement	5

Semestre 2

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE2.1	CC1	Décrypter - Comprendre les enjeux de l'info-com pour le fonctionnement des organisations	7
UE2.2	CC2	Partager - Informer et communiquer en contexte pré-professionnel	7
UE2.3	CS3	Concevoir une stratégie - Identifier les leviers d'une stratégie de communication	6
UE2.4	CS4	Élaborer des moyens - Se familiariser avec les moyens de communication	6
UE2.5	CS5	Piloter les relations - Initier la relation par la connaissance des parties prenantes et de leur environnement	4

Semestre 3

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	CC1	Décrypter - Analyser et mettre œuvre les pratiques de l'info-com nécessaires aux organisations	6
UE3.2	CC2	Partager - Informer et communiquer en contexte professionnel (en fonction des objectifs, cibles, messages et supports)	6
UE3.3	CS3	Concevoir une stratégie - Mettre en œuvre une stratégie de communication et ses étapes	6
UE3.4	CS4	Élaborer des moyens - Appliquer une ligne éditoriale en la déclinant suivant les moyens mobilisés	6
UE3.5	CS5	Piloter les relations - Gérer les relations courantes avec les parties prenantes	6

Semestre 4

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	CC1	Décrypter - Analyser et mettre œuvre les pratiques de l'info-com nécessaires aux organisations	6
UE4.2	CC2	Partager - Informer et communiquer en contexte professionnel (en fonction des objectifs, cibles, messages et supports)	6
UE4.3	CS3	Concevoir une stratégie - Mettre en œuvre une stratégie de communication et ses étapes	6
UE4.4	CS4	Élaborer des moyens - Appliquer une ligne éditoriale en la déclinant suivant les moyens mobilisés	6
UE4.5	CS5	Piloter les relations - Gérer les relations courantes avec les parties prenantes	6

BUT en apprentissage**Semestre 3 APP**

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	CC1	Décrypter - Analyser et mettre œuvre les pratiques de l'info-com nécessaires aux organisations	6
UE3.2	CC2	Partager - Informier et communiquer en contexte professionnel (en fonction des objectifs, cibles, messages et supports)	6
UE3.3	CS3	Concevoir une stratégie - Mettre en œuvre une stratégie de communication et ses étapes	6
UE3.4	CS4	Élaborer des moyens - Appliquer une ligne éditoriale en la déclinant suivant les moyens mobilisés	6
UE3.5	CS5	Piloter les relations - Gérer les relations courantes avec les parties prenantes	6

Semestre 4 APP

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	CC1	Décrypter - Analyser et mettre œuvre les pratiques de l'info-com nécessaires aux organisations	6
UE4.2	CC2	Partager - Informier et communiquer en contexte professionnel (en fonction des objectifs, cibles, messages et supports)	6
UE4.3	CS3	Concevoir une stratégie - Mettre en œuvre une stratégie de communication et ses étapes	6
UE4.4	CS4	Élaborer des moyens - Appliquer une ligne éditoriale en la déclinant suivant les moyens mobilisés	6
UE4.5	CS5	Piloter les relations - Gérer les relations courantes avec les parties prenantes	6

BUT QUALITÉ, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION (QLIO)**PARCOURS *Management de la production de biens et de services*****PARCOURS *Pilotage de la chaîne logistique globale*****Semestre 1**

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE1.1	BC1	Piloter par la qualité - Piloter l'entreprise par la qualité	10
UE1.2	BC2	Gérer les Flux - Gérer les flux physiques et les flux d'information.	10
UE1.3	BC3	Organiser les activités de production -	10

		Organiser des activités de production de biens ou de services	
--	--	---	--

Semestre 2

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE2.1	BC1	Piloter par la qualité - Piloter l'entreprise par la qualité	10
UE2.2	BC2	Gérer les Flux - Gérer les flux physiques et les flux d'information.	10
UE3.3	BC3	Organiser les activités de production - Organiser des activités de production de biens ou de services	10

Semestre 3**Parcours Management de la Production de Biens et de Services (MBPS)**

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	BC1	Piloter par la qualité - Piloter l'entreprise par la qualité	8
UE3.2	BC2	Gérer les Flux - Gérer les flux physiques et les flux d'information.	8
UE3.3	BC3	Organiser les activités de production - Organiser des activités de production de biens ou de services	8
UE3.4	BC4	UE3.4 Management de la Production – Manager, coordonner et animer des équipes	6

Parcours Pilotage de la chaine logistique globale (PCLG)

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE3.1	BC1	Piloter par la qualité - Piloter l'entreprise par la qualité	8
UE3.2	BC2	Gérer les Flux - Gérer les flux physiques et les flux d'information.	8
UE3.3	BC3	Organiser les activités de production - Organiser des activités de production de biens ou de services	8
UE3.4	BC4	Pilotage de la chaine logistique globale – Gérer et animer la chaîne logistique globale	6

Semestre 4**Parcours Management de la Production de Biens et de Services (MBPS)**

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	BC1	Piloter par la qualité - Piloter l'entreprise par la qualité	7
UE4.2	BC2	Gérer les Flux - Gérer les flux physiques et les flux d'information.	7

UE4.3	BC3	Organiser les activités de production - Organiser des activités de production de biens ou de services	7
UE4.4	BC4	UE3.4 Management de la Production – Manager, coordonner et animer des équipes	9

Parcours Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG)

Numéro UE	Numéro compétence	Intitulé compétence et niveau	ECTS
UE4.1	BC1	Piloter par la qualité - Piloter l'entreprise par la qualité	7
UE4.2	BC2	Gérer les Flux - Gérer les flux physiques et les flux d'information.	7
UE4.3	BC3	Organiser les activités de production - Organiser des activités de production de biens ou de services	7
UE4.4	BC4	Pilotage de la chaîne logistique globale – Gérer et animer la chaîne logistique globale	9

ANNEXE 3 : TABLEAUX DES COEFFICIENTS

BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) – Formation initiale
Parcours Management responsable de projets et des organisations
Parcours Management des fonctions support
Parcours Management commercial et marketing omnicanal

Semestre 1

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 1.1	UE 1.2	UE 1.3
Pôle SAE				
S1.01	Formaliser le projet d'une organisation	40		
S1.02	Participer au pilotage d'une organisation		25	
S1.03	Etablir le diagnostic marketing d'une organisation-recueil de données			40
S1.04	Identifier les compétences professionnelles		15	
S1.PF	Portfolio S1	Non évalué ce semestre		
Total SAÉ		40	40	40
Pôle Ressources				
R1.01	PPP	5	2	4
R1.02	Langues vivantes 1 - Anglais	9	2	10
R1.03	Langues vivantes 2	6	2	8
R1.04	Culture juridique		18	
R1.05	Fondamentaux de la comptabilité	11	12	
R1.06	Économie : Les fondamentaux de l'économie		18	
R1.07	Technologie de l'Information et la communication	8	1	8
R1.08	Gestion de projet et management opérationnel	13	2	
R1.09	Fondamentaux du marketing		1	22
R1.10	Expression et communication	8	2	8
Total Ressources		60	60	60

Semestre 2

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 2.1	UE 2.2	UE 2.3
Pôle SAE				
S2.01	Participer à un projet transverse	15	7.5	7.5
S2.02	Participer au pilotage d'une organisation-étude concurrentielle		7.5	
S2.03	Mener une étude marketing			7.5
S2.06	Stage BUT 1	17.5	17.5	17.5
S2.PF	Portfolio	7.5	7.5	7.5
Total SAÉ		40	40	40
Pôle Ressources				
R2.01	PPP	7	1	5
R2.02	Langues vivantes 1	12	2	9
R2.03	Langues vivantes 2	12	2	9
R2.04	Droit de l'entreprise		12	
R2.05	Pilotage comptable et financier		12	
R2.06	Économie, organisations et développement durable		12	
R2.07	Traitement de l'information	12	2	12
R2.08	Management des organisations		12	0,5
R2.09	Marketing d'études	5	3	16
R2.10	Expression et communication	0,5		0,5
Total Ressources		60	60	60

Parcours MRPO Semestre 3

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 3.1	UE 3.2	UE 3.3	UE 3.4	UE 3.5
Pôle SAE						
MRPO.01	Analyser et améliorer la performance d'une organisation aux enjeux	25	25	25	10	10

	responsables et environnementaux					
MRPO.02	Réaliser une étude/conseil dans le cadre d'un projet éco ou socialement responsable				15	15
MRPO.03	Collaborer dans le cadre d'un projet transverse	15	15	15	15	15
S3.PF	Portfolio					
Total SAÉ		40	40	40	40	40
Pôle Ressources						
R3.01	PPP	3	3	3	5	5
R3.02	Langues vivantes 1	7	7	7	5	5
R3.03	Langues vivantes 2	5	5	5	5	5
R3.04	Droit du travail		20			
R3.05	Stratégie d'entreprise			20		
R3.06	Marketing stratégique et opérationnelle			20		
R3.07	Ressources humaines	40	20			
R3.08	Expression et communication	5	5	5	5	5
MRPO.09	Communication et marketing durable				15	
MRPO.10	Nouvelles approches de l'entreprise					15
MRPO.11	Management global du développement durable				15	15
Total Ressources		60	60	60	50	50

Parcours MRPO Semestre 4

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 4.1	UE 4.2	UE 4.3	UE 4.4	UE 4.5
Pôle SAE						
MRPO.01	Envisager une création d'activité en intégrant les enjeux environnementaux	10	10	10	7.5	7.5

MRPO.02	Construire un plan d'affaires				7.5	7.5
MRPO.03	Collaborer et rendre compte d'un projet transverse	12.5	12.5	12.5	7.5	7.5
Stage	STAGE S4	20	20	20	20	20
S3.PF	Portfolio	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Total SAÉ		50	50	50	50	50
Pôle Ressources						
R4.01	PPP	3	3	5	5	2
R4.02	Langues vivantes 1	7	7	20	5	3
R4.03	Langues vivantes 2	5	5	10	5	3
R4.04	Droit des affaires		15			
R4.05	Outils de pilotage	30	15			
R4.06	Expression et communication	5	5	15	5	2
MRPO.07	Commerce Eco responsable				10	
MRPO.08	Responsabilité sociale et environnementale de l'organisation				10	
MRPO.09	Entreprenariat et intrapreneuriat				15	30
Total Ressources		60	60	60	50	50

Parcours MCMO Semestre 3

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 3.1	UE 3.2	UE 3.3	UE 3.4	UE 3.5
Pôle SAE						
MCMO.01	Analyser et améliorer la performance d'une organisation aux enjeux commerciaux	25	25	25	10	10
MCMO.02	Concevoir l'approche phygitale d'une entreprise				15	15
MCMO.03	Collaborer dans le cadre d'un projet	15	15	15	15	15

	transverse					
S3.PF	Portfolio					
Total SAÉ		40	40	40	40	40
Pôle Ressources						
R3.01	PPP	3	3	3	5	5
R3.02	Langues vivantes 1	7	7	7	5	5
R3.03	Langues vivantes 2	5	5	5	5	5
R3.04	Droit du travail		20			
R3.05	Stratégie d'entreprise			20		
R3.06	Marketing stratégique et opérationnelle			20		
R3.07	Ressources humaines	40	20			
R3.08	Expression et communication	5	5	5	5	5
MCMO.09	Trade marketing et merchandising					30
MCMO.10	Fondamentaux du marketing digital				30	
Total Ressources		60	60	60	50	50

Parcours MCMO Semestre 4

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 4.1	UE 4.2	UE 4.3	UE 4.4	UE 4.5
Pôle SAE						
MCMO.01	Envisager une création d'activité dans le secteur commercial	10	10	10	7.5	7.5
MCMO.02	Collaborer au développement des affaires, du e-commerce à la négociation				7.5	7.5
MCMO.03	Collaborer et rendre compte d'un projet transverse	12.5	12.5	12.5	7.5	7.5
Stage	STAGE S4	20	20	20	20	20
S3.PF	Portfolio	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Total SAÉ		50	50	50	50	50

Pôle Ressources						
R4.01	PPP	3	3	5	5	2
R4.02	Langues vivantes 1	7	7	20	5	3
R4.03	Langues vivantes 2	5	5	10	5	3
R4.04	Droit des affaires		15			
R4.05	Outils de pilotage	30	15			
R4.06	Expression et communication	5	5	15	5	2
MCMO.07	Négociation commerciale					30
MCMO.08	E commerce				20	
Total Ressources		50	50	50	30	40

Parcours MDFS Semestre 3

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 3.1	UE 3.2	UE 3.3	UE 3.4	UE 3.5
Pôle SAE						
MDFS.01	Analyser et améliorer la performance financière et stratégique d'une organisation	25	25	25	10	10
MDFS.02	Produire des éléments de gestion RH				15	15
MCMO.03	Collaborer dans le cadre d'un projet transverse	15	15	15	15	15
S3.PF	Portfolio					
Total SAÉ		40	40	40	40	40
Pôle Ressources						
R3.01	PPP	3	3	3	5	5
R3.02	Langues vivantes 1	7	7	7	5	5
R3.03	Langues vivantes 2	5	5	5	5	5

R3.04	Droit du travail		20			
R3.05	Stratégie d'entreprise			20		
R3.06	Marketing stratégique et opérationnelle			20		
R3.07	Ressources humaines	40	20			
R3.08	Expression et communication	5	5	5	5	5
MDFS.09	Pilotage comptable et financier niveau 2					30
MDFS.10	Gestion et administrative du personnel				30	
Total Ressources		60	60	60	50	50

Parcours MDFS Semestre 4

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE 4.1	UE 4.2	UE 4.3	UE 4.4	UE 4.5
Pôle SAE						
MDFS.01	Envisager une création d'activité dans le secteur des fonctions supports des organisations	10	10	10	7.5	7.5
MDFS.02	Produire des éléments de gestion à des fins d'analyse				7.5	7.5
MDFS.03	Collaborer et rendre compte d'un projet transverse	12.5	12.5	12.5	7.5	7.5
Stage	STAGE S4	20	20	20	20	20
S3.PF	Portfolio	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Total SAÉ		50	50	50	50	50
Pôle Ressources						
R4.01	PPP	3	3	5	5	2
R4.02	Langues vivantes 1	7	7	20	5	3
R4.03	Langues vivantes 2	5	5	10	5	3
R4.04	Droit des affaires		15			
R4.05	Outils de pilotage	30	15			

R4.06	Expression et communication	5	5	15	5	2
MDFS.07	Introduction à la fiscalité d'entreprise					10
MDFS.08	Environnement juridique des RH				10	
MDFS.09	Pilotage financier					10
MDFS.09	Gestion administrative du personnel				10	10
Total Ressources		50	50	50	40	40

BUT INFORMATIQUE -**PARCOURS A - Réalisation d'applications : conception, développement, validation****PARCOURS C - Administration, gestion et exploitation des données****Semestre 1**

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S1.01	Implémentation d'un besoin client	40					
S1.02	Comparaison d'approches algorithmiques		40				
S1.03	Installation d'un poste de développement			40			
S1.04	Création d'une base de données				40		
S1.05	Recueil de besoins					40	
S1.06	Découverte de l'environnement économique et écologique						40
S1.PF	Portfolio	Non évalué ce semestre					
Total SAÉ		40	40	40	40	40	40
Pôle Ressources							
R1.01	Initiation au développement	42	24				
R1.02	Développement d'interface Web	12				18	5
R1.03	Introduction à l'architecture des ordinateurs		3	21			
R1.04	Introduction aux systèmes d'exploitation et à leur		3	21			

	fonctionnement						
R1.05	Introduction aux bases de données et SQL				36		
R1.06	Math discrètes		15		18		
R1.07	Outils mathématiques fondamentaux		15				
R1.08	Gestion de projets et des organisations					27	11
R1.09	Économie durable et numérique				6		11
R1.10	Anglais technique	6		12			11
R1.11	Bases de la communication			6		15	11
R1.12	Projet professionnel et personnel (PPP)						11
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 2

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S2.01	Développement d'une application	38					
S2.02	Exploration algorithmique d'un problème		38				
S2.03	Installation de services réseau			38			
S2.04	Exploitation d'une base de données				38		
S2.05	Gestion d'un projet					38	
S2.06	Organisation d'un travail d'équipe						38
S2.PF	Portfolio	2	2	2	2	2	2
Total SAÉ		40	40	40	40	40	40
Pôle Ressources							
R2.01	Développement orienté objets	21	15				
R2.02	Développement d'applications avec IHM	21				3	4
R2.03	Qualité de développement	12				6	

R2.04	Communication et fonctionnement bas niveau		12	36			
R2.05	Introduction aux services réseaux			15			
R2.06	Exploitation d'une base de données				30		
R2.07	Graphes		21			6	
R2.08	Outils numériques pour les statistiques descriptives				12		
R2.09	Méthodes numériques		12				
R2.10	Gestion de projet et des organisations				12	30	
R2.11	Droits des contrats et du numérique						17
R2.12	Anglais d'entreprise			6	6	6	17
R2.13	Communication avec le milieu professionnel	6		3		9	11
R2.14	Projet professionnel et personnel : métier de l'informatique						11
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 3 – Parcours A – Réalisation d'applications : conception, développement, validation

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S3.A.01	Développement d'une application	40	40	40	40	40	40
Total SAÉ		40	40	40	40	40	40
Pôle Ressources							
R3.01	Développement web	15	5	5	10		
R3.02	Développement efficace	10	13				
R3.03	Analyse	12	5			10	
R3.04	Qualité de développement	15				8	5
R3.05	Programmation système			22			
R3.06	Architecture des réseaux		5	18			

R3.07	SQL dans un langage de programmation				25		
R3.08	Probabilités		15		4		
R3.09	Cryptographie et sécurité		6	10	3		
R3.10	Management des systèmes d'information				10	14	12
R3.11	Droit des contrats et du numérique	8			5	10	
R3.12	Anglais		2	3		7	6
R3.13	Communication professionnelle					7	16
R3.14	Projet personnel et professionnel						15
R3.15	Outils maths fondamentaux II		6		3		
R3.16	Anglais pour des projets internationaux		3	2		4	6
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 4 – Parcours A – Réalisation d'applications : conception, développement, validation

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S4.A.01	Développement d'une application	15	15	15	15	15	15
S4.St	Stage	40	40	40	40	40	40
Total SAÉ		55	55	55	55	55	55
P4.01	Portfolio	5	5	5	5	5	5
Pôle Ressources							
R4.01	Architecture logicielle	16		12			4
R4.02	Qualité de développement	8				10	
R4.03	Qualité et au-delà du relationnel				18		
R4.04	Méthodes d'optimisation		12				
R4.05	Anglais		4				13
R4.06	Communication interne				6		13

R4.07	Projet personnel et professionnel						10
R4.A.08	Virtualisation			28			
R4.A.09	Management avancé des systèmes d'information		4			22	
R4.A.10	Complément web	8	4		8	4	
R4.A.11	Développement pour applications mobiles	8	4		8	4	
R4.A.12	Automates et Langages		12				
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 3 – parcours C -Administration, gestion et visualisation des données

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S3.C.01	Création/exploitation BD	40	40	40	40	40	40
Total SAÉ		40	40	40	40	40	40
Pôle Ressources							
R3.01	Développement web	15	5	5	10		
R3.02	Développement efficace	10	13				
R3.03	Analyse	12	5			10	
R3.04	Qualité de développement	15				8	5
R3.05	Programmation système			22			
R3.06	Architecture des réseaux		5	18			
R3.07	SQL dans un langage de programmation				25		
R3.08	Probabilités		15		4		
R3.09	Cryptographie et sécurité		6	10	3		
R3.10	Management des systèmes d'information				10	14	12
R3.11	Droit des contrats et du numérique	8			5	10	
R3.12	Anglais		2	3		7	6

R3.13	Communication professionnelle					7	16
R3.14	Projet personnel et professionnel						15
R3.15	Outils maths fondamentaux II		6		3		
R3.16	Anglais pour des projets internationaux		3	2		4	6
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 4 – parcours C -Administration, gestion et visualisation des données

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S4.C.01	Développement d'une application avec BD	15	15	15	15	15	15
S4.St	Stage	40	40	40	40	40	40
Total SAÉ		55	55	55	55	55	55
P4.01	Portfolio	5	5	5	5	5	5
Pôle Ressources							
R4.01	Architecture logicielle	27		7			4
R4.02	Qualité de développement	13				13	
R4.03	Qualité et au-delà du relationnel				14		
R4.04	Méthodes d'optimisation		18				
R4.05	Anglais		4				13
R4.06	Communication interne				4		13
R4.07	Projet personnel et professionnel						10
R4.C.08	Cryptographie et sécurité		7	13	4		
R4.C.09	Réseau avancé			20			
R4.C.10	Analyse et visualisation avancée des données				14		
R4.C.11	Management avancé des systèmes d'information		11		4	27	
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

BUT 2 en apprentissage (APP)**Semestre 3 APP - Parcours A – Réalisation d'applications : conception, développement, validation**

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S3.01	Développement d'une application	40	40	40	40	40	40
Total SAÉ		40	40	40	40	40	40
Pôle Ressources							
R3.01	Développement web	15	5	5	10		
R3.02	Développement efficace	10	13				
R3.03	Analyse	12	5			10	
R3.04	Qualité de développement	15				8	5
R3.05	Programmation système			22			
R3.06	Architecture des réseaux		5	18			
R3.07	SQL dans un langage de programmation				25		
R3.08	Probabilités		15		4		
R3.09	Cryptographie et sécurité		6	10	3		
R3.10	Management des systèmes d'information				10	14	12
R3.11	Droit des contrats et du numérique	8			5	10	
R3.12	Anglais		2	3		7	6
R3.13	Communication professionnelle					7	16
R3.14	Projet personnel et professionnel						15
R3.15	Outils maths fondamentaux II		6		3		
R3.16	Anglais pour des projets internationaux		3	2		4	6
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 3 APP – parcours C -Administration, gestion et visualisation des données

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S3.C.01	Création/exploitation BD	40	40	40	40	40	40
Total SAÉ		40	40	40	40	40	40
Pôle Ressources							
R3.01	Développement web	15	5	5	10		
R3.02	Développement efficace	10	13				
R3.03	Analyse	12	5			10	
R3.04	Qualité de développement	15				8	5
R3.05	Programmation système			22			
R3.06	Architecture des réseaux		5	18			
R3.07	SQL dans un langage de programmation				25		
R3.08	Probabilités		15		4		
R3.09	Cryptographie et sécurité		6	10	3		
R3.10	Management des systèmes d'information				10	14	12
R3.11	Droit des contrats et du numérique	8			5	10	
R3.12	Anglais		2	3		7	6
R3.13	Communication professionnelle					7	16
R3.14	Projet personnel et professionnel						15
R3.15	Outils maths fondamentaux II		6		3		
R3.16	Anglais pour des projets internationaux		3	2		4	6
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 4 APP – parcours A – Réalisation d'applications : conception, développement, validation

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S4.A.01	Développement d'une application	15	15	15	15	15	15
S4.St	Stage	40	40	40	40	40	40
Total SAÉ		55	55	55	55	55	55
P4.01	Portfolio	5	5	5	5	5	5
Pôle Ressources							
R4.01	Architecture logicielle	16		12			4
R4.02	Qualité de développement	8				10	
R4.03	Qualité et au-delà du relationnel				18		
R4.04	Méthodes d'optimisation		12				
R4.05	Anglais		4				13
R4.06	Communication interne				6		13
R4.07	Projet personnel et professionnel						10
R4.A.08	Virtualisation			28			
R4.A.09	Management avancé des systèmes d'information		4			22	
R4.A.10	Complément web	8	4		8	4	
R4.A.11	Développement pour applications mobiles	8	4		8	4	
R4.A.12	Automates et Langages		12				
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

Semestre 4 APP – parcours C -Administration, gestion et visualisation des données

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5	UE6
Pôle SAE							
S4.C.01	Développement d'une application avec BD	15	15	15	15	15	15
S4.St	Stage	40	40	40	40	40	40

Total SAÉ		55	55	55	55	55	55
P4.01	Portfolio	5	5	5	5	5	5
Pôle Ressources							
R4.01	Architecture logicielle	27		7			4
R4.02	Qualité de développement	13				13	
R4.03	Qualité et au-delà du relationnel				14		
R4.04	Méthodes d'optimisation		18				
R4.05	Anglais		4				13
R4.06	Communication interne				4		13
R4.07	Projet personnel et professionnel						10
R4.C.08	Cryptographie et sécurité		7	13	4		
R4.C.09	Réseau avancé			20			
R4.C.10	Analyse et visualisation avancée des données				14		
R4.C.11	Management avancé des systèmes d'information		11		4	27	
Total Ressources		60	60	60	60	60	60

BUT INFORMATION ET COMMUNICATION (INFOCOM)
PARCOURS *Communication des organisations*

Semestre 1

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Pôle SAE						
SAE 1.01	Réaliser une synthèse documentaire à propos d'une organisation	28				
SAÉ 1.02	Défendre un projet à l'aide d'un document de présentation (français et langue étrangère)		32			
SAÉ 1.COMOR.03	Étudier et comparer les stratégies de communication de deux organisations			20		

SAÉ 1.COMOR.04	Produire un cahier des tendances				20	
SAÉ 1.COMOR.05	Concevoir et produire un document de présentation et multimédia					
Portfolio	Portfolio COMOR S1	Non évalué ce semestre				
Total SAÉ		28	32	20	20	20
Pôle Ressources						
R1.01	SHS : Sociologie, Psychologie, Anthropologie, Ethnologie, Philosophie...	10				
R1.02-03	Sciences de l'information et de la communication	12	6			
R1.04	Études des organisations	12				
R1.05	Recherche d'information et veille	4	5			
R1.06	Anglais		6			
R1.07	Espagnol		6			
R1.08	Expression écrite et orale		6			
R1.09	Publication assistée sur ordinateur (PAO)		5		3	
R1.10	Informatique		5		3	
R1.11	Web		5		3	
R1.12	Projet personnel et professionnel	4	4			
R1.COMOR.13	Médias, usage et marchés			3	5	
R1.COMOR.14	Organisations professionnelles			7		3
R1.COMOR.15	Communication des organisations			10		
R1.COMOR.16	Gestion de projet			3		5
R1.COMOR.17	Culture graphique				8	
R1.COMOR.18	Outils numériques de visualisation et infographie				8	
R1.COMOR.19	Étude des publics et des marchés			7		5
R1.COMOR.20	Traitement des données					9
R1.COMOR.21	Écrit et oral spécifique					8

Total Ressources	42	48	30	30	30
------------------	----	----	----	----	----

Semestre 2

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Pôle SAE						
SAE 2.01	Atelier de pratique professionnelle		15			
SAE 2.02	Présentation et analyse de thématiques économiques	13	5			
SAE 2.COMOR 3	Réaliser un plan de communication			13		8
SAE 2.COMOR 4	Produire une chronique audiovisuelle				16	
Portfolio	Portfolio COMOR S2	5	3	2	3	2
STAGE.COMOR	Stage COMOR S2	10	5	9	10	11
Total SAÉ		28	28	24	29	21
Pôle Ressources						
R2.01	Économie générale	9				
R2.02	Droit – Droit du travail	9				
R2.03	SHS	12				
R2.04	Culture générale et humanités	7				
R2.05	Anglais		8			
R2.06	Espagnol		8			
R2.07	Expression écrite et orale		9			
R2.08	Image et son		6			
R2.09	Culture numérique		6			
R2.10	Projet personnel et professionnel	5	5			
R2.COMOR.11	Plan de communication			18		
R2.COMOR.12	Comportement des consommateurs			13		
R2.COMOR.13	Création graphique				14	
R2.COMOR.14	Audiovisuel spécifique				12	

R2.COMOR.15	Atelier de pratique professionnelle					14
R2.COMOR.16	Gestion de projet			5	5	5
Total Ressources		42	42	36	31	19

Semestre 3

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Pôle SAE						
SAE 3.COMOR.01	Concevoir et organiser un projet	6	6	8	10	8
SAE 3.COMOR.02	Proposer une recommandation sur la stratégie de communication	6	6	18	10	10
SAE 3.COMOR.03	Marketing mixte et expérientiel	6	6	4	6	12
SAE 3.COMOR.04	Communication culturelle	6	6	6	6	6
Portfollio	Portfolio COMOR S3	Non évalué ce semestre				
Total SAÉ		24	24	36	32	36
Pôle Ressources						
R3.01	Sciences de l'information et de la communication	12				
R3.02	Linguistique Sémiologie	10				
R3.03	Culture numérique	6	2			
R3.04	Anglais		8			2
R3.05	Espagnol		8			2
R3.06	Expression écrite et orale		8			4
R3.07	Projet Personnel et Professionnel	2	2			
R3.COMOR.08	Design graphique et audiovisuel				16	
R3.COMOR.09	Communication événementiel et gestion de projet relationnel	2	2	6	6	
R3.COMOR.10	Marketing webmarketing			10	2	10
R3.COMOR.11	Communication interne	2		8	4	6
R3.COMOR.12	Communication culturelle	2	6			
Total Ressources		36	36	24	28	24

--	--	--	--	--	--

Semestre 4

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Pôle SAE						
SAE 4.COMOR.01	Répondre à un brief client (training)	6	6	10	12	8
SAE 4.COMOR.02	Construire une stratégie de communication numérique	4	4	8	4	2
Portfolio	Portfolio COMOR S4	2	2	2	2	2
Stage.COMOR	Stage COMOR S4	12	12	12	12	12
Total SAÉ		24	24	32	30	24
Pôle Ressources						
R4.01	SHS	14				
R4.02	Droit de l'information-communication	6	4			4
R4.03	Veille data management	10				
R4.04	Anglais		10			4
R4.05	Espagnol		10			2
R4.06	Expression écrite et orale		10			4
R4.07	Projet Personnel et Professionnel	6	2			
R4.COMOR.08	Communication numérique			4	16	2
R4.COMOR.09	Management de la performance et gestion du changement					20
R4.COMOR.10	Stratégie de communication			24		
R4.COMOR.11	Webdesign				14	
Total Ressources		36	36	28	30	36

BUT 2 en apprentissage (APP)**Semestre 3 APP**

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Pôle SAE						
SAE 3.COMOR.01	Proposer une recommandation sur la stratégie de communication	10	10	14	14	8
SAE 3.COMOR.02	Marketing mixte et expérientiel	8	8	10	8	12
SAE 3.COMOR.03	Communication culturelle	6	6	12	8	8
Portfollio	Portfolio COMOR S3	Non évalué ce semestre				
Total SAÉ		24	24	36	30	28
Pôle Ressources						
R3.01	Anglais	2	12			2
R3.02	Espagnol	2	12			2
R3.03	Expression écrite et orale	4	10			4
R3.COMOR.04	Design graphique et audiovisuel				24	
R3.COMOR.05	Communication événementielle	6		4	6	8
R3.COMOR.06	Marketing webmarketing	6		10		8
R3.COMOR.07	Communication interne	6		10		8
R3.COMOR.08	Communication culturelle	10	2			
Total Ressources		36	36	24	30	32

Semestre 4 APP

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Pôle SAE						
SAE 4.COMOR.01	Répondre à un brief client (training)	6	6	10	8	8
SAE 4.COMOR.02	Construire une stratégie de communication numérique	4	4	10	4	2
Portfolio	Portfolio COMOR S4	2	2	2	2	2

2Concrétisation Pro	Concrétisation Professionnelle COMOR S4	12	12	12	12	12
Total SAÉ		24	24	34	26	24
Pôle Ressources						
R4.01	Droit de l'information-communication	12	2			6
R4.02	Veille data management	10	2		6	
R4.03	Anglais	2	10			4
R4.04	Espagnol	2	10			4
R4.05	Expression écrite et orale	2	12			2
R4.COMOR.06	Communication numérique			6	12	4
R4.COMOR.07	Management de la performance et gestion du changement	8				16
R4.COMOR.08	Stratégie de communication			20		
R4.COMOR.09	Webdesign				16	
Total Ressources		36	36	26	34	36

BUT QUALITÉ, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION (QLIO)
PARCOURS *Management de la production de biens et de services*
PARCOURS *Pilotage de la chaîne logistique globale*

Semestre 1

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3
Pôle SAE				
PORTFOLIO	Portfolio	Non évalué ce semestre		
SAE 1.01	Résolution de problèmes	2		
SAE 1.02	Immersion – Qualité		2	
SAE 1.03	Exécution de gestion de stocks			2
SAE 1.04	Immersion – Flux	2		
SAE 1.05	Analyse de l'organisation d'un système de production		2	

SAE 1.06	Résolution de problèmes			2
Total SAÉ		4	4	4
Pôle Ressources				
R 1.01	Anglais	0,5	0,5	0,5
R 1.02	Expression Communication	0,5	0,5	0,5
R 1.03	Bases des mathématiques et des statistiques	0,5	0,5	0,5
R 1.04	Connaissance technologique et socio-économique des entreprises	0,5	0,5	0,5
R 1.05	Outils numériques	0,5	0,5	0,5
R 1.06	Projet Personnel et Professionnel	0,5	0,5	0,5
R 1.07	Outils, méthodes et communication pour la qualité	1,5		
R 1.08	Introduction aux Systèmes de Management de la Qualité	1,5		
R 1.09	Identification des flux physiques et d'information		1,5	
R 1.10	Approvisionnements et exécution de planning		1,5	
R 1.11	Organisation du système de production			1,5
R 1.12	Organisation d'un projet			1,5
Total Ressources		6	6	6

Semestre 2

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3
Pôle SAE				
PORTFOLIO	Portfolio	0,5	0,5	0,5
SAE 2.01	Projet Opérationnel	2	2	2
SAE 2.02	Audit d'un poste de travail	1,5		
SAE 2.03	Exécuter un planning de production		1,5	
SAE 2.04	Evolution de l'organisation d'un système de production			1,5
Total SAÉ		4	4	4

Pôle Ressources				
R 2.01	Anglais des affaires	0,5	0,5	0,5
R 2.02	Expression Communication	0,5	0,5	0,5
R 2.03	Statistiques	0,5	0,5	0,5
R 2.04	Connaissance technologique et gestion de l'entreprise	0,5	0,5	0,5
R 2.05	Algorithmique, Programmation et Systèmes d'Information	0,5	0,5	0,5
R 2.06	Projet Personnel et Professionnel	0,5	0,5	0,5
R 2.07	Documentation et notions d'audit	1,5		
R 2.08	Mesure et surveillance de la conformité	1,5		
R 2.09	Digitalisation des données techniques		1,5	
R 2.10	Exécuter un planning de production		1,5	
R 2.11	Organisation d'un poste et d'un atelier			1,5
R 2.12	Organisation des données techniques et économiques			1,5
Total Ressources		6	6	6

Semestre 3 (FIC & FIA)

Parcours Management de la Production de Biens et de services (MPBS)

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4
Pôle SAE					
PORTFOLIO	Portfolio	Non évalué ce semestre			
SAÉ 3.01	Déploiement des outils QLIO en tant que technicien	2	2	2	
SAÉ 3.MP.02	Bilan et projection				1,5
SAÉ 3.MP.03	Projet gestion de production en tant que technicien	1,5	1,5	1,5	1,5
Total SAÉ		3,5	3,5	3,5	3
Pôle Ressources					
R3.01	Anglais des affaires	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.02	Expression Communication	0,25	0,25	0,25	0,25

R3.03	Mathématiques	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.04	Gestion de l'entreprise	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.05	Algorithmique et programmation avancées	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.06	Projet Personnel et Professionnel	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.07	Outils statistiques de pilotage d'un process	1,5			
R3.08	Démarches d'amélioration	1,5			
R3.09	Coordination approvisionnements - production		1,5		
R3.10	Ordonnancement, lancement et pilotage		1,5		
R3.11	Amélioration d'un poste et d'un atelier			1,5	
R3.12	Conduite d'un projet d'amélioration			1,5	
R3.MP.13	Introduction au management				1,5
Total Ressources		4,5	4,5	4,5	3

Parcours Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG)

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE3
Pôle SAE					
PORTFOLIO	Portfolio	Non évalué ce semestre			
SAÉ 3.01	Déploiement des outils QLIO en tant que technicien	2	2	2	
SAÉ 3.PSC.02	Dimensionnement d'un site logistique				1,5
SAÉ 3.PSC.03	Projet Supply Chain en tant que technicien	1,5	1,5	1,5	1,5
Total SAÉ		3,5	3,5	3,5	3
Pôle Ressources					
R3.01	Anglais des affaires	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.02	Expression Communication	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.03	Mathématiques	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.04	Gestion de l'entreprise	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.05	Algorithmique et programmation avancées	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.06	Projet Personnel et Professionnel	0,25	0,25	0,25	0,25
R3.07	Outils statistiques de pilotage d'un process	1,5			
R3.08	Démarches d'amélioration	1,5			
R3.09	Coordination approvisionnements - production		1,5		
R3.10	Ordonnancement, lancement et pilotage		1,5		
R3.11	Amélioration d'un poste et d'un atelier			1,5	
R3.12	Conduite d'un projet d'amélioration			1,5	

R3.PSC.13	Activités d'un site logistique				1,5
Total Ressources		4,5	4,5	4,5	3

Semestre 4 (FIC & FIA)

Parcours Management de la Production de Biens et de services (MPBS)

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4
Pôle SAE					
PORTFOLIO	Portfolio	0,5	0,5	0,5	0,5
STAGE	Stage	2,5	2,5	2,5	2,5
SAÉ 4.01	Déploiement des outils QLIO en tant que technicien	0,75	0,75	0,75	
SAÉ 4.MP.02	Appréhender une unité de production				1
SAÉ 4.MP.03	Projet gestion de production en tant que technicien	0,25	0,25	0,25	0,5
Total SAÉ		4	4	4	4,5
Pôle Ressources					
R4.01	Anglais professionnel et technique	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.02	Expression Communication	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.03	Mathématiques et statistiques avancées	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.04	Bases du contrôle de gestion industriel	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.05	Base de données	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.06	Projet Personnel et Professionnel	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.07	Amélioration de la performance	1,5			
R4.08	Planification de la production et prévision de la demande à moyen et long terme		1,5		
R4.09	Modélisation pour amélioration du système de production			1,5	
R4.MP.10	Réglementation et droit du travail				1,5
R4.MP.11	Les fondamentaux de l'animation d'équipe				1,5
Total Ressources		3	3	3	4,5

Parcours Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG)

numéro	Intitulé SAÉ/Ressources	UE1	UE2	UE3	UE4
Pôle SAE					
PORTFOLIO	Portfolio	0,5	0,5	0,5	0,5

STAGE	Stage	2,5	2,5	2,5	2,5
SAÉ 4.01	Déploiement des outils QLIO en tant que technicien	0,75	0,75	0,75	
SAÉ 4.PSC.02	Pilotage d'un réseau de distribution				1
SAÉ 4.PSC.03	Projet Supply Chain en tant que technicien	0,25	0,25	0,25	0,5
Total SAÉ		4	4	4	4,5
Pôle Ressources					
R4.01	Anglais professionnel et technique	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.02	Expression Communication	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.03	Mathématiques et statistiques avancées	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.04	Bases du contrôle de gestion industriel	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.05	Base de données	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.06	Projet Personnel et Professionnel	0,25	0,25	0,25	0,25
R4.07	Amélioration de la performance	1,5			
R4.08	Planification de la production et prévision de la demande à moyen et long terme		1,5		
R4.09	Modélisation pour amélioration du système de production			1,5	
R4.PSC.10	Prévision et planification de la distribution				1,5
R4.PSC.11	Mesure de la performance tout au long de la Supply Chain				1,5
Total Ressources		3	3	3	4,5

ANNEXE 4 : STAGES ET PROJETS TUTEURES EN ENTREPRISE

B.U.T. GACO

Les étudiants de BUT GACO doivent effectuer des projets (tutorés et non encadrés) et des stages.

La durée des stages est de 24 semaines au minimum sur les 3 ans dont au moins 4 semaines la 1^{re} année, 8 semaines la 2^e année et 12 semaines la 3^e année.

Les étudiants préparant le BUT en alternance ne sont pas concernés par les durées de stages évoquées ci-dessus.

B.U.T. INFO

La durée totale des stages est de 22 semaines minimum répartie sur la deuxième et troisième année de BUT.

Les stages sont répartis selon le calendrier suivant : 8 à 12 semaines en deuxième année ; 12 à 16 semaines la dernière année.

Les stages ou l'ensemble des périodes en entreprise (dans le cas des 2^e et 3^e année de BUT effectuée en alternance) donnent lieu à un rapport et une soutenance. La note de stage ou d'alternance prend en compte ce rapport et cette soutenance, ainsi que l'évaluation effectuée par le maître de stage lorsque cette dernière a été communiquée à l'IUT.

Les étudiants préparant les S3, S4, S5 et S6 en alternance ne sont pas concernés par les durées de stages évoquées plus haut selon leur année de début de contrat.

B.U.T. QLIO

La durée de stage est au minimum de 10 semaines en semestre 4 (BUT2) et de 14 semaines en semestre 6 (BUT 3). Le stage donne lieu à un rapport écrit et une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et de professionnels. Les notes des stages sont comptabilisées dans les pôles SAÉ de S4 et S6 et prennent en compte les appréciations fournies par l'entreprise sur des aptitudes générale du stagiaire et les compétences validées pendant la période de stage.

Le diplôme de B.U.T QLIO, quand il est préparé en alternance, s'appuiera sur le même référentiel de compétences et sur le même référentiel de formation mais le volume horaire global de chaque semestre sera réduit en accord avec le PN.

ANNEXE 5 : GUIDE DES ABSENCES

Type d'absence	Absence recevable	Absence irrecevable	Justificatif à fournir	Précisions complémentaires
ABSENCES ET RETARDS POUR MOTIFS ADMINISTRATIFS				
Convocation du Tribunal/police/gendarmerie	X		Copie de la convocation	
Convocation pour examens	X		Copie de la convocation	
Convocation à l'examen du permis de conduire	X		Copie de la convocation	
Convocation à l'examen du code de la route	X		Copie de la convocation	
Cours de conduite ou cours de code de la route		X		L'apprenti est salarié. Il doit s'organiser pour prendre ses cours sur son temps libre
Convocation expertise suite à sinistre		X		L'apprenti est salarié. Il doit s'organiser pour que l'expertise ait lieu à un horaire hors de son temps de travail
Convocation par l'administration fiscale	X		Copie de la convocation	
Procédures diverses (passage d'opérateur Telecom, EDF, etc.)		X		L'apprenti est salarié. Il doit s'organiser pour que la société passe à un horaire hors de son temps de travail
Convocation stage récupération de points pour permis de conduire		X		L'apprenti est salarié. Il doit s'organiser pour suivre ce type de stage sur son temps libre.
ABSENCES ET RETARDS RELATIFS A LA MALADIE				
Absence pour maladie quelle qu'en soit la durée	X		Arrêt de travail	L'apprenti est salarié. Seul un arrêt de travail est accepté.
Rendez-vous récurrent chez un spécialiste		X		Cas des rendez-vous chez l'orthodontiste par exemple. L'apprenti est un salarié : il prend ses rendez-vous médicaux hors de son temps de travail.
Arrêt de travail, mais l'apprenti est présent uniquement en formation et non en entreprise	Recevable uniquement si avis favorable écrit du médecin conseil de la CPAM.		Irrecevable en l'absence de l'avis favorable écrit du médecin conseil de la CPAM (pas de certificat d'un autre médecin)	
Reprise de travail avant la fin de l'arrêt				Elle est possible ; il faut que l'apprenti ait prévenu par écrit sa Caisse d'Assurance Maladie dans les 24 heures de la reprise.
Congé maternité	X		Copie de l'arrêt maternité	Cette absence entre dans le décompte des 30% d'absences recevables et irrecevables.
Congé paternité	X		Copie du	

			congé de paternité (Cerfa n° 11135*02)	
ABSENCES ET RETARDS RELATIFS AUX TRANSPORTS				
Accident de transport avec véhicule personnel		X		Pourrait être recevable si un arrêt de travail est lié à l'accident de travail.
Dégradation ou vol du véhicule		X		
Panne du véhicule		X		
Incident technique des transports Publics	X		Justificatif du transporteur	
Grève des transports publics	X		Justificatif du transporteur ou article de presse.	
Grève et/ou opérations de blocage	X		Article de presse	
ABSENCES ET RETARDS RELATIFS AUX EVENEMENTS FAMILIAUX (non pris en compte dans le décompte des absences)				
Mariage ou signature d'un PACS	X		Certificat de mariage ou convention de PACS.	Absence correspondant à 4 jours maxi sauf conditions plus favorables de la convention collective.
Naissance ou adoption	X		Certificat de naissance ou d'adoption.	Absence correspondant à 3 jours maxi sauf conditions plus favorables de la convention collective.
Décès d'un enfant	X		Certificat de décès	Absence correspondant à 2 jours maxi sauf conditions plus favorables de la convention collective.
Décès du conjoint ou du partenaire pacsé	X		Certificat de décès	Absence correspondant à 2 jours maxi sauf conditions plus favorables de la convention collective.
Décès du père, de la mère, d'un frère ou d'une sœur.	X		Certificat de décès	Absence correspondant à 1 jour maxi sauf conditions plus favorables de la convention collective.
ABSENCES ET RETARDS LIES A L'ENTREPRISE				
Formation en entreprise quel qu'en soit le motif (CACES, fournisseur, etc.)		X		Article L.623-4 du Code du Travail : « L'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le centre et à prendre part aux activités destinées à coordonner celles-ci et la formation en entreprise ».
Visite d'intégration en entreprise		X		Article L.623-4 du Code du Travail : « L'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation

				dispensée par le centre et à prendre part aux activités destinées à coordonner celles-ci et la formation en entreprise ».
Surcroît de travail en entreprise.		X		Article L.623-4 du Code du Travail : « L'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le centre et à prendre part aux activités destinées à coordonner celles-ci et la formation en entreprise ».
Congés payés pris sur le temps de formation		X		Article L.623-4 du Code du Travail : « L'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le centre et à prendre part aux activités destinées à coordonner celles-ci et la formation en entreprise ».
Visite médicale d'embauche	X			
ABSENCES ET RETARDS POUR EXAMENS				
Rapport de stage en entreprise à terminer		X		Doit être rédigé sur le temps de formation en entreprise et non sur le temps de formation en centre de formation.
Préparation de l'épreuve d'examen en entreprise.		X		Doit être rédigé sur le temps de formation en entreprise et non sur le temps de formation en centre de formation.
ABSENCES ET RETARDS POUR MOTIFS DIVERS				
Sinistre logement		X		
Intempéries	X		Article de presse	L'apprenti peut être mis à disposition de l'entreprise en cas d'intempérie si le lieu de résidence de l'apprenti est plus proche de l'entreprise que du centre de formation.
Expulsion de l'apprenti du centre de formation		X		Le Conseil Régional rappelle que la présence de l'employeur au conseil de discipline est impérative. L'exclusion de l'apprenti du centre de formation (ou du CFA) n'implique nullement la mise à disposition de l'entreprise. L'employeur est invité à effectuer une mise à pied et à opérer des retenues sur salaire pour les jours d'exclusion de l'apprenti du centre de formation (ou CFA).
Convocation à un entraînement sportif		X		C'est une absence irrecevable pour la gestion de la prime mais c'est un

				droit de l'apprenti entant que salarié.
Grève de l'apprenti		X		
Absence d'un apprenti pompier volontaire (intervention et formation)			Justificatif d'intervention	Ce n'est pas considéré comme de l'absence. En intervention, uniquement si l'apprenti est pompier volontaire dans la ville du centre de formation (ou CFA).